

# RÉUNION TARIFICATION DES PROFESSIONNELS 2019

---

Bilan 1<sup>er</sup> semestre

# Loi n°2015-992 / Décret n°2016-288

- Objectif de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 (LTECV) : Valorisation matière de 70% des déchets du BTP en 2020.
- Art. L. 541-10-9. - A compter du 1er janvier 2017, tout distributeur de matériaux, produits et équipements de construction à destination des professionnels s'organise, en lien avec les pouvoirs publics et les collectivités compétentes, pour reprendre, sur ses sites de distribution ou à proximité de ceux-ci, les déchets issus des mêmes types de matériaux, produits et équipements de construction à destination des professionnels, qu'il vend.
- Décret n°2016-288 du 10 mars 2016 d'application de la LTECV définissant les modalités d'organisation aux articles D.543-288 à D.543-290 du code de l'environnement :
  - Reprise des déchets réalisée sur l'unité de distribution ou dans un rayon de 10KM
  - Unité de distribution présentant une surface commerciale  $\geq 400m^2$  et un CA  $\geq 1M\text{€}$ .

# Coûts de traitement

Coût des déchets autorisés aux professionnels pour l'année 2019 en euros par tonne.

Déchets	Coût de Traitement HT	Coût de Transport HT	Coût total HT
Encombrants	112 €/t	20 €/t	132 €/t
Bois	29 €/t	18 €/t	47 €/t
Carton	-35 €/t	22 €/t	-13 €/t
Ferraille	-69 €/t	16,50 €/t	-52,50 €/t
DEEE	0 €/t	0 €/t	0€/t

# Bilan 1<sup>er</sup> semestre 2019

La tarification a changé au 1er janvier 2019.

Nous sommes passés d'une facture à l'année à 220€ en 2018 au système de facturation ci-dessous :

GENRE NATIONAL (Champ J1 de la carte grise)	Tarifs
Véhicule léger (VP sur carte grise)	5 € / passage
Camionnette (CTTE sur carte grise)	10 € / passage

# Fonctionnement autres EPCI

EPCI	Fonctionnement	Tarif	Tarif	Tarif	Total / an
CERDON	Carte déchèterie, le gardien remplit des bons pour les pros (tous types de déchets)	Passage entre 15 et 20 euros en fonction du déchet			Passage 1f/semaine = 825 € à l'année Passage 3f/semaine = 2475 €
MONTLUEL	Véhicule séparé en fonction du genre national et du PTAC :	VP = 50 passages gratuits puis 10€ du passage	CTTE : PTAC < 2T6 15€ les 150 passages puis 25€ le passage	CTTE : PTAC > 2T6 20€ les 150 passages puis 30€ le passage	VP = de 50 à 1150€ < 2T6 = de 825 à 2625 € > 2T6 = de 1100 à 3450 €
POLE BRESSE	Ticket par apport.	25€ les 1100 L.			1100L = 1 apport environ 1f/s = 1375€ 3f/s = 4125€
Bresse-Saône	Pesée des déchets pro	Sur Feillens : 195€ la tonne pour tous déchets 34€ la tonne pour les gravats	Autres déchèteries : Prix précis de la reprise par les prestataires en fonction du poids de l'apport		
CC Plaine de l'Ain	Facturation au passage	5€ VP	10€ CTTE		VP = 260 à 780€ CTTE = 520€ à 1560€

# Bilan 1<sup>er</sup> semestre 2019

Sur le territoire de la CCPA, 487 professionnels sont à facturer pour l'accès aux déchèteries.

Pour le premier trimestre nous avons :

- Facturé 94 professionnels
- Un minimum de facturation à 80€ et un maximum à 440€
- Une moyenne de paiement par pro de 136,28€

Pour le deuxième trimestre nous avons

- Facturé 143 professionnels
- Un minimum de facturation à 75€ et un maximum à 520€
- Une moyenne de paiement par pro de 136,89€

Le passage moyen d'un professionnel sur une année est de 1 par semaine  
Celui d'un particulier est de 1 par mois.

# Prévision année 2020

Pour l'année 2020 le système de tarification ne sera pas modifié.

Nous avons décidé d'offrir 1 passage VP par mois à tous les professionnels dès le 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 (régularisation sur la facturation du 4<sup>ème</sup> trimestre 2019).

# Prévision année 2020

La facturation restera trimestrielle, sous réserve d'un minimum de facturation de 75€.

Deux solutions de paiement seront à votre disposition: chèque ou virement.

En fin d'année, une facture finale sera envoyée à tous les pros.

# Les déchets autorisés

Les professionnels ont le droit de déposer les déchets suivants :

- Carton
- Bois
- Ferraille
- Encombrants
- Batteries
- Eco-mobilier
- DEEE
- Textiles

Repreneurs déchets verts :

- Agri Service Environnement, Le Bellaton  
01500 Ambronay
- Fournand et Fils SARL, Le Gaillard 01800  
Faramans

Repreneurs gravats:

- Ain Rhône Granulats, Gravières du Bugey  
Rd77, Les Millettes 01500 Château-Gaillard
- Granulats Vicat, 295 chemin de la Gravière  
01000 Saint-Denis-lès-Bourg



Les déchèteries de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ne seront toujours pas accessibles aux professionnels le samedi.